

Frais de déplacement au Québec

Titulaire d'un emploi supérieur : **LOUIS MORISSET**
Président-directeur général

Année financière
2023-2024

Trimestre
Avril à juin

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Exercice des fonctions au siège de Québec	11 au 13 avril 2023	Québec	- \$	13,92 \$	349,84 \$	146,99 \$	- \$	
Exercice des fonctions au siège de Québec	19 et 20 avril 2023	Québec	- \$	6,96 \$	174,92 \$	109,59 \$	- \$	
Exercice des fonctions au siège de Québec	1 et 2 mai 2023	Québec	- \$	6,96 \$	195,62 \$	92,19 \$	- \$	
Exercice des fonctions au siège de Québec	30 et 31 mai 2023	Québec	- \$	6,96 \$	205,97 \$	66,10 \$	27,00 \$	Stationnement
Exercice des fonctions au siège de Québec	26 juin 2022	Québec	- \$	- \$	- \$	17,40 \$	20,87 \$	Taxi

Conformément à son décret de nomination, sur présentation de pièces justificatives, les frais de voyage et de séjour ainsi que les dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sont remboursés à Louis Morisset, selon les règles et barèmes de l'Autorité.

À noter que l'Autorité des marchés financiers a deux sites : son siège dans la capitale nationale et un bureau à Montréal.